



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RFI

Question écrite n° 60342

Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les conséquences désastreuses du plan social, actuellement suspendu, visant Radio France international et 205 de ses journalistes. Alors que notre pays a, plus que jamais, besoin que sa voix porte dans un monde, ce bel outil du rayonnement de la France est affaibli. Le sort des personnels menacés de licenciement est incertain et pourrait mener à ce que nous nous privions d'un talent et d'une intelligence du monde qu'il sera difficile de refaire germer ensuite. Enfin, alors que l'idée euroméditerranéenne émerge malgré ses fragilités et que notre pays est appelé à y jouer un rôle central, trois des six rédactions en langues étrangères gravement menacées de disparitions sont destinées à des peuples méditerranéens, à savoir les Serbes, les Croates, les Bosniaques, les Monténégrins, les Albanais et les Turcs. Il le prie de bien vouloir mettre fin à ce démantèlement par tous les moyens dont il dispose.

Texte de la réponse

Un plan global de modernisation de Radio France internationale (RFI) a été présenté au comité d'entreprise et est en cours de consultation. Ce plan, nécessaire au redressement économique de la société dont la situation financière est critique, décline, en termes d'emplois, la nouvelle stratégie des langues de diffusion et intègre les nécessaires évolutions de métiers réalisées dans toutes les sociétés confrontées à la généralisation du numérique. Ce plan de modernisation s'accompagne d'un plan de sauvegarde de l'emploi, qui est également en cours de consultation par le comité d'entreprise de la société. Il prévoit la suppression de 206 postes et la création de 34 autres. RFI est l'un des atouts majeurs de notre audiovisuel extérieur. Sa notoriété, en Afrique notamment, et la grande qualité de ses programmes ne sont plus à démontrer. Pour pouvoir rester un média international de référence, RFI doit s'appuyer sur la réforme entreprise pour se moderniser. C'est ainsi qu'elle pourra faire face à un nouvel environnement, plus compétitif et marqué par de grands bouleversements technologiques. Par ailleurs, la société holding, audiovisuel extérieur de la France (AEF) qui regroupe RF1, France 24 et TV5 Monde a été créée dans le cadre de la réforme de l'audiovisuel public extérieur. La loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision a fait d'AEF une société nationale de programme soumise aux dispositions de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, en particulier son article 53 qui prévoit la conclusion d'un contrat d'objectifs et de moyens (COM) entre l'État et la société. Celui-ci est en cours de négociation. S'agissant de RFI, les dirigeants d'AEF envisagent un certain nombre de développements, nécessaires à la modernisation de la radio, au redressement de ses audiences et à la remobilisation de ses salariés.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60342

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9593

Réponse publiée le : 24 novembre 2009, page 11155